

NOVEMBRE 2019

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

Mission sociale

04 42 26 91 92

contact@pbec.fr

www.espace-ace.fr

2 Rue du Mahatma Gandhi
Espace Beauvalle bât A
13090 Aix-en-Provence

PREPARE PAR

Emmanuelle BONNET
Expert-comptable



PRÉSENTATION DU PERE (PERCO NOUVELLE FORMULE)

Différents modes d'administration du PERE : les salariés peuvent y effectuer différents types de versements : intéressement, participation, versements volontaires, abondement de l'employeur, droit issus des congés... Les sommes versées ne peuvent remplacer un élément de salaire. Elles seront bloquées et disponibles au moment de la retraite sous forme de capital défiscalisé ou de rente viagère partiellement défiscalisée. Sous réserve du respect des différents plafonds et limites, les avantages peuvent être les suivants :

DANS L'ENTREPRISE

Pilier de l'épargne salariale collective, le PERE a pour but de permettre aux salariés de se constituer une épargne retraite.

Le système existait sous la forme du Plan d'épargne retraite collectif, PERCO, remplacé à compter du 1er octobre 2019 par le PERE « collectif » et le PERE « obligatoire ».

Le PERE collectif est ouvert à tous les salariés de l'entreprise, l'adhésion est facultative et il n'y a aucune obligation de versement.

Le PERE obligatoire constitue un contrat d'assurance groupe entre l'employeur et un assureur, ouvert à tous les salariés et obligatoire pour les salariés concernés.

Le principe et le fonctionnement du PERE sont sensiblement proches du PERCO mais :

- les cas de déblocage anticipés sont élargis (accident de la vie, achat résidence principale,...)
- le salarié peut désormais choisir entre percevoir un capital ou une rente viagère,
- les versements du salarié sur le PERE sont déductibles fiscalement.



POURQUOI ?



Comment mettre en place un plan d'épargne retraite entreprise ?

Quelles sont les différences avec un PERCO ?

Comment basculer d'un PERCO à un PERE ?

Qui peut en bénéficier ?

Quelles sommes peuvent y être versées et quelles sont les modalités de ces versements ?

Quels sont les avantages fiscaux et sociaux du plan d'épargne retraite entreprise ?

ASSURER UN COMPLÉMENT DE
RETRAITE À SES SALARIÉS

FORME DE RÉMUNÉRATION MOINS
COÛTEUSE

OUTIL DE POLITIQUE SALARIALE
RENFONÇANT L'ATTRACTIVITÉ DE
L'ENTREPRISE SUR LE MARCHÉ DE
L'EMPLOI

OUTIL DE FIDÉLISATION DES
SALARIÉS

NOTRE PROPOSITION



1/ ÉTUDE ET PROPOSITION ADAPTÉE
À VOTRE ENTREPRISE DES
DIFFÉRENTS AVANTAGES DU
SYSTÈME

2/ ACCOMPAGNEMENT POUR LA
COMPRÉHENSION DES DIFFÉRENTES
MODALITÉS

3/ RÉDACTION DES ACTES
NÉCESSAIRES

NOTRE PRIX : À DÉFINIR SELON VOTRE ENTREPRISE

NOTRE VOLONTÉ :

"VOUS ACCOMPAGNER DANS TOUS VOS PROJETS"



PASCALE BONNET
*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*



EMMANUELLE
BONNET
*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*



MARION MORANT
Gestionnaire de paye